

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 19 novembre 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 novembre 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

M. ARRIVE , Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , Mme GRUNEWALD ,  
Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française),  
Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

### **Absents donnant procuration :**

Mme AMBROIS (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme  
GRUNEWALD), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), Mme COUSIN (Conscience  
Humanitaire) (mandataire : M. GERMAIN), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme  
VARENNE), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_139

### **Modification du tableau des emplois**

Au vu de l'ouverture de poste, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

#### L'ouverture de poste relevant :

- du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux afin de recruter un Agent d'animation Ehpad  
Bérégovoy 1 (TNC 28h00).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12,  
L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction  
Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1 : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

- Ouverture de poste :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet (28h/35h)  
et une prévision de fermeture de poste à temps non complet (28h/35h) sur le cadre d'emploi des aides-  
soignants territoriaux.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1<sup>er</sup> par un fonctionnaire, en cas de  
recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de

l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Ceci étant exposé, **les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver le tableau de suivi des emplois prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**

PJ : 1

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/11/2024	DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/11/2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/12/2024		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché	8			8		8
Rédacteur	17			17		17
Adjoint administratif	33			33		33
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>58</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur	0			0		0
Technicien	3			3		3
Agent de maîtrise	2			2		2
Adjoint technique	43			43		43
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>48</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur	6			6		6
Adjoint d'animation	8			8		8
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Conseiller socio-éducatif	3			3		3
Assistant socio-éducatif	15			15		15
Agent social	186		1	187		187
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>205</b>	<b>0</b>	<b>205</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Médecin	4			4		4
Psychologue	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Infirmier en soins généraux	16			16		16
Infirmier territorial	6			6		6
Aide-soignant	40			40	1	39
Auxiliaire de soins	15			15		15
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>1</b>	<b>83</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>408</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>409</b>	<b>1</b>	<b>408</b>
<b>Autres emplois</b>						
Contrat d'insertion	10			10		10